

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION  
SOCIALE

82/677 du 13/7/1982  
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.21024/09

Portant intégration et nomination de Monsieur  
MAVOUNGOU BLYONNE Jean Bernard, dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administra-  
tion Générale).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.--

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;
- (/u le décret 62/130/TF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 81/016 DU 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 515/REN.DGEC.C.DOB du 2 Février 1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
- (/u le décret 74/229.MJT.DGT.DCGPCE du 10.6.1974 portant attributions de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;

D.B.

D.C.P.

DECRET :

..../...

ARTICLE 1ER.-En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29.12.1962 et 74/229 du 10.6.1974 susvisés, Monsieur MAVOUNGOU DAYOMNE Jean Bernard, né le 6.9.1955 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme de Maître ès Sciences Economiques Section : Finances obtenu à l'Université KARL MARX (HONGRIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2E.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 13 Juillet 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie  
et de la Pêche,

Jean I T A D I.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DCFP/DFP 3
- DFP/EST 1
- D.D. 3
- D.C.F. 1
- M.I.P. 3
- D.G. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/DC 2